

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole élémentaire du Caporal Peugeot
Commune : JONCHEREY

Date 6/11/2018 Heure : 17h15
Lieu: salle polyvalente de l'école

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
M. Alexandre Jacques	Maire de Joncherey	x	
M. Salvi Jacques	Adjoint au maire de Joncherey	x	
Mme Camarasa Elisabeth	Représentante de la mairie de Thiancourt	x	
Mme Vaugne Brigitte	DDEN		
Mme Bongiovanni Bénédicte	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Gerdeaux Isabel	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Stämpfli Angélique	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Bouhout Touria	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Ducourneau Nathalie	Représentante des parents suppléante	x	
Mme Miguel Fanny	Représentante des parents suppléante	x	
Mme Bloch Charlotte	Enseignante	x	
Mme Demont-Koos Virginie	Enseignante	x	
Mme Harter Laurence	Enseignante	x	
M. Natale Matthieu	Enseignant	x	
Mme Hommel Sylvie	Directrice	x	

Ordre du jour :

- Elections des représentants de parents d'élèves.
- Rôle du conseil d'école.
- Effectifs, classes, équipe pédagogique
- Règlement de l'école, charte de la laïcité, charte des parents
- Projet d'école
- Enseignement des langues
- Activités sportives et projets
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Sécurité: PPMS
- Travaux
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

Contenus des échanges :

Ordre du jour: à la demande des parents d'élèves, la sécurité sur le parking sera évoquée dans le point « questions diverses »

Le PV du précédent conseil d'école est adopté à l'unanimité.

1) Elections des représentants de parents d'élèves.

Le dépouillement a eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 à 17h.

Voici les résultats : 160 inscrits, 106 votants dont 89 suffrages exprimés et 17 bulletins blancs ou nuls. Le taux de participation a été de 66,25%.

Une seule liste de parents était proposée.

Mme Bongiovanni, Mme Stämpfli, Mme Gerdeaux, Mme Bouhout sont titulaires.

Mme Miguel et Mme Ducourneau sont suppléantes.

Tous les parents élus sont invités au conseil d'école. En cas de vote, seuls les titulaires ou leurs remplaçants si des titulaires sont absents, ont le droit de voter.

Si les parents ont des questions à mettre à l'ordre du jour, il faut les communiquer à la directrice avant le conseil d'école.

2/ Le rôle du conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc...
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les personnes conviées au conseil d'école sont : les représentants des mairies, les parents d'élèves élus, Mme la DDEN, Mme l'Inspectrice, les enseignants. D'autres personnes peuvent être invitées en fonction de l'ordre du jour.

3/ Effectifs, classes, équipe pédagogique.

Nous accueillons 97 élèves répartis en 4 classes:

→ 19 CP- 6 CE1: 25 élèves: classe de Mme Hommel. Mme Courty assure la décharge de direction et prend donc en charge cette classe tous les mardis et un mercredi sur 4.

→ 14 CE1- 12 CE2 : 26 élèves: classe de Mme Demont-Koos

→ 7 CE2-18CM1: 25 élèves : classe de Mme Bloch

→ 21 CM2 : classe de M. Natale

Nous accueillons cette année une classe de l'école maternelle composée de 20 élèves de GS.

Mme Harter assure le poste de remplaçante rattaché à l'école.

Mme Rey, AESH suit un élève de CP et est à disposition de l'école quand elle n'a pas d'autres missions dans le cadre de la MDPH.

4/ Règlement intérieur de l'école, Charte de la laïcité, Charte des parents.

Lecture du règlement de l'école.. Modification apportées: téléphone portable interdit, accueil des enfants pris en charge par le périscolaire sous le préau.

Ce règlement est complété par la Charte de la laïcité et la Charte des parents.

5) Projet d'école.

Le projet d'école 2018/2021 a été validé par l'Inspecteur d'Académie.

Il se compose de 3 axes:

1 Assurer un parcours de réussite de chaque élève :

- repérage et traitement des difficultés
- accès à la culture numérique : équipement des classes, référentiel (B2i)

- parcours citoyen

2 Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire :

- travail en concertation sur les nouveaux programmes, en particulier en anglais

3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente :

- en lien avec les parents

- accès à la culture

Nous travaillerons plus particulièrement le parcours citoyen et la programmation en anglais cette année.

6/ Enseignement des langues :

Les familles ont le choix entre l'allemand et l'anglais. Les élèves bénéficient de 2 séances de 45 minutes par semaine pour chaque langue.

Les enseignants de l'école assure l'enseignement de l'anglais.

M. Spagnul enseigne l'allemand. Pour cette langue, les élèves de l'école sont répartis en 3 groupes.

Les cours d'anglais et d'allemand ont lieu :

lundi entre 13h30 et 15h45 et le jeudi entre 8h45 et 11h15 (rotation des 3 groupes pour l'enseignement de l'allemand).

	allemand	anglais
CP	13	6
CE1a	2	4
CE1b	5	9
CE2a	4	8
CE2b	4	3
CM1	5	13
CM2	7	14
Total	40	57

7/ Activités sportives et projets :

Nous avons décidé de ne pas adhérer à l'USEP cette année, mais d'organiser des rencontres sportives avec d'autres écoles du secteur.

Les 4 classes bénéficieront d'une demi-année de natation pendant la 2ème période qui commencera le 28 janvier 2019 et se terminera le 16 juin. Les séances de natation auront lieu de 13h45 à 14h20 (dans l'eau), le jeudi pour les classes de Mme Bloch et M. Natale et le vendredi pour les classes de Mme Demont-Koos et Mme Hommel.

Les enfants seront pris en charge par les enseignants au bout du parking entre 13h25 et 13h30 pour prendre le bus à 13h30 (société Eurocar Horn qui transporte les enfants arrivant à l'école maternelle).

Les enfants seront partagés en 4 groupes suivant leur niveau. 2 groupes seront encadrés par les maîtres-nageurs, les 2 autres par les enseignants.

2 autres MNS assureront la surveillance des deux bassins.

Cette activité et le transport sont financés par les communes : 7750 euros pour le centre aquatique (250 euros par séance: augmentation de 40 euros), coût auquel il faut ajouter les frais de transport (2325 euros en 2017/2018)

Autres projets :

A : école et cinéma pour les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1 qui iront voir 3 films au cinéma à Delle (Halle des 5 fontaines).

Le coût est de 2,50 euros par élève et par film donc de 570 euros au total et d'environ 150 euros de transport (soit 900 au total). → coût approximatif de 1470 euros, à la charge de la coopérative scolaire.

B : rallye « carte postale » sur le thème des régions pour les CE1.

8/ Les Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les A.P.C ont lieu les lundis et jeudis de 15h50 à 16h30. Après concertation en conseil des maîtres, nous prenons en charge des groupes restreints d'élèves qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages fondamentaux. L'accord est demandé aux parents.

9/ Sécurité.

Le premier exercice d'évacuation a eu lieu le 28 septembre. Dès le signal (sonnerie actionnée 3 fois), les élèves et les enseignants des 5 classes sont sortis par les portes des classes donnant sur l'extérieur pour se retrouver dans la cour de récréation. Deux autres exercices d'évacuation auront lieu dans l'année.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) établi pour faire face aux risques majeurs : risque sismique, inondations, tempêtes, nuage toxique mais aussi par rapport à un risque d'attentat ou d'intrusion. Il permet de mettre les enfants en sécurité dans l'école. deux exercices auront lieu : un exercice de confinement et un autre de mise en sécurité.

Confinement: dès le signal sonore (coups de sifflet répétés dans le couloir), les élèves des classes de GS, CP-CE1 et CE2-CM1 se rendent dans la zone de confinement. A chacune de ces classes est attribuée une salle (BCD, salle d'arts visuels, salle d'allemand).

Les élèves de M. Natale et de Mme Demont-Koos restent dans leur classe ou la rejoignent.

Mise en sécurité (attentat intrusion)

- surveillance quotidienne des entrées et des sorties des élèves, portes d'accès à l'école fermées à clef.
- En cas de besoin, le signal sera la sonnerie de l'alarme de l'école.
- Mise en sécurité dans les classes : faire acquérir les bons réflexes aux élèves.

Utilisation de l'alarme: télécommande utilisable à distance pour mettre en route la sonnerie mais pas pour l'arrêter.

Mise en place d'un éclairage près de notre école et pose d'un vitrage résistant à l'effraction dans toutes les salles.

10) Travaux

Les huisseries ont été changées dans la salle actuellement utilisée pour l'enseignement de l'allemand, la BCD (côté extérieur) et la salle où est entreposé le matériel de sport (côté cour). Il restera une partie de cette salle et la verrière.

La classe de Mme Bloch bénéficie d'un TBI (fonctionnement → Charlotte)

Un tableau blanc a été installé dans la salle de Mme Demont-Koos.
Nouvel enrobé depuis le parking jusqu'à l'entrée de la cour de récréation.
Nous remercions M. le Maire de Joncherey pour ces investissements.

11) Rythmes scolaires.

Nous sommes une des rares communes à poursuivre la semaine de 4,5 jours.
Si nous souhaitons adopter la semaine de 4 jours pour la prochaine année scolaire, il convient de transmettre une demande de dérogation de la semaine scolaire à la DSDEN du Territoire de Belfort avant le 15 janvier 2019.
La demande émane conjointement du conseil d'école et du maire de la commune.

Après concertation avec les collègues de l'école maternelle, la majorité de l'équipe enseignante souhaite un enseignement réparti sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), avec des matinées de 3h30 et des après-midi de 2h30 c'est à dire cours de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h.

Cette organisation permet d'avoir la coupure du mercredi et de bénéficier d'un temps d'enseignement plus important le matin que l'après-midi.

Le conseil d'école émet un avis favorable pour cette organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

12) Questions diverses.

Des parents ont soulevé la question de la sécurité des élèves au niveau du parking.

Le passage pour piétons a été à nouveau matérialisé, après les travaux.

Parole aux parents qui constatent des comportements peu civiques :

→ « dépose-minute » des enfants au niveau du passage pour piétons

→ enfants déposés alors que les voitures ne sont pas garées : les enfants traversent le parking au milieu des véhicules

→ mot rappelant le bon usage du parking, conjoint avec la maternelle (problème également abordé)

Heure début de la réunion : 17h15 Heure fin de la réunion : 19h

Relevé de conclusions (le cas échéant) :

Fait à Joncherey, le 06/11/2018

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :
Sylvie HOMMEL

Le Secrétaire de Séance,

Matthieu NATALE